COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260304-D2026_008-DE

## Séance du 04 mars 2026

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Date de la convocation** | **27/02/2026** | **Nombre de Conseillers en exercice** | **9** |
| **Date d'affichage** | **27/02/2026** | **Nombre de Conseillers présents** | **8** |
| | | **Nombre de votants** | **9** |

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR. Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Alain JOANNOT, Mme Sylvie STEUNOU, Mme Zofia PINSON, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mr Denis CHÉLIN.

Absents excusés : Mme Héléna MORVAN a donné procuration à Mr Bruno RAOULT.
Absents :
Secrétaire de séance : Fabienne PAMPANAY
Secrétaire de séance adjoint : Sylvie STEUNOU

### Délibération n° D2026-008

### Budget commune- Affectation du résultat 2025 au BP 2026

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -60 417.82 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution ( Déficit - 001) de la section d'investissement de : -165 605.66 €
Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 170 930.53 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 119 598.65 €
En recettes pour un montant de : 39 234.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 306 388.13 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 170 930.53 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260304-D2026_008-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter en intégralité le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, à la section d'investissement du budget primitif 2026, en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 170 930.53 €.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Le secrétaire de séance,
Fabienne PAMPANAY.

Le Maire ,
Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN
R.F.
(Côtes d'Armor)